

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 24	Contre : 5	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Denis CORDIER	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI	
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

N° 2026-088 : Vente d'une parcelle communale au profit de Grand Dijon Habitat pour la réalisation de logements sociaux

Monsieur Pierre BERTRAND, conseiller municipal délégué, expose :

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 18 juin 2026, estimant la valeur vénale du terrain à 95 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %;

CONSIDÉRANT que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée BS 261 située rue Armand Thibaut, d'une superficie de 1 121 m²,

CONSIDÉRANT que cette parcelle est destinée à accueillir une opération de logements sociaux portée par Grand Dijon Habitat,

CONSIDÉRANT que la Direction de l'Immobilier de l'État a rendu un avis sur la valeur du bien préalablement à sa cession,

CONSIDÉRANT l'intérêt général attaché au développement de l'offre de logements sociaux sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT que la cession de ce terrain au prix de 85 000 € permettra la réalisation de ce projet répondant aux besoins de logement de la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BS 261, située rue Armand Thibaut, au profit de Grand Dijon Habitat pour la réalisation d'une opération de logements sociaux,

FIXE le prix de vente à 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros).

DIT que la recette sera inscrite au budget 2026 en section d'investissement (nature 024) par voie de décision modificative lors d'une séance de conseil municipal ultérieure,

RÉINTÈGRE le bien à l'actif sous le numéro TERBS261 pour une valeur de 85 000 € permettant ainsi les écritures comptables de cession,

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS